

**MODELE DE LETTRE PROPOSANT L'INTÉGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE DES
COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

COMMUNE

DE

À, le

.....
*(adresses postale,
électronique et
coordonnées
téléphonique)*

N/Réf. :

V/Réf. :

Dossier suivi par :

Madame / Monsieur,

A la demande du Conseil supérieur de la fonction publique des communes, l'Etat a mis en place une procédure exceptionnelle de réouverture de l'intégration des agents contractuels dans la fonction publique communale (article 42 de l'ordonnance n°2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ratifiée par la loi n°2022-1137 du 10 août 2022).

Ce dispositif s'adresse à la fois aux agents ayant par le passé reçu une proposition de classement, ainsi qu'aux agents n'ayant jamais reçu de proposition de classement, et donc auxquels la procédure d'intégration n'a jamais été proposée.

Vous faites partie de cette seconde catégorie d'agents.

Au vu des éléments de votre dossier d'intégration, dont votre inscription sur la liste d'aptitude, j'ai l'honneur de vous informer que suite à la délibération du conseil municipal en date du xx/xx/xx portant ouverture des emplois permanents au titre de l'intégration, vous réunissez l'ensemble des conditions pour être nommé fonctionnaire communal dans le cadre de la procédure exceptionnelle d'intégration.

Pour ce faire, j'ai pris la décision, compte tenu des éléments actuels, de vous proposer d'intégrer, à (temps complet / à temps incomplet) dans la spécialité,, en vous nommant dans le cadre d'emplois ..., au grade, à l'échelon

Je vous informe que, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2005-10, les conditions matérielles de votre intégration seront celles du jour de votre intégration fixée par arrêté municipal.

A réception de présent courrier, trois possibilités s'offrent à vous :

1 – Accepter l'option d'intégrer la fonction publique communale, selon les termes de la présente proposition. En ce cas, vous me retournerez une réponse écrite m'indiquant que vous acceptez la présente proposition, et vous deviendrez fonctionnaire communal suite à l'arrêté de nomination que je prendrai en conséquence.

2 – Refuser purement et simplement cette proposition d'intégration dans la fonction publique communale. En conséquence, vous me retournerez une réponse écrite confirmant ce refus de devenir fonctionnaire communal, et vous demeurerez dans votre statut actuel d'agent contractuel.

3 – Accepter la perspective de l'intégration dans la fonction publique communale, mais pas selon la proposition de classement présentée ci-dessus. Dans cette situation, vous pourrez saisir la Commission de conciliation dans le délai de deux mois suivant la réception de la présente (saisine écrite et motivée). La Commission devra se prononcer dans un délai de quatre mois, puis disposera d'un délai d'un mois pour me notifier son avis. A réception de son avis, auquel je pourrai me conformer, ou non, je prendrai votre arrêté d'intégration, contre lequel vous pourriez engager un éventuel recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois s'il ne vous convient pas.

Je vous rappelle également que vous pouvez exercer ce droit d'option jusqu'au 31 décembre 2023, sans possibilité de prolongation. Notez bien qu'en l'absence de réponse écrite de votre part ou bien d'une réponse négative, vous serez déclaré avoir renoncé définitivement à devenir fonctionnaire dans le cadre de la procédure exceptionnelle d'intégration.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à, le.....

Le Maire/Le Président

(Date, cachet, signature)